

Réf: Dossier 421151

Avis de constitution

SOCIETE « COOPERATION DES ACTEURS DU VIVRIER DE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « COPAVICI »

Siège BOUNDIALI VILLAGE SIENRE SOUS
PREFECTURE DE KASSERE, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 05/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COOPERATION DES ACTEURS DU VIVRIER DE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « COPAVICI »

Objet : LA PRODUCTION, LA COLLECTE, LA TRANSFORMATION ET LA VENTE DES PRODUITS VIVRIER.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :
L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social BOUNDIALI VILLAGE SIENRE SOUS
PREFECTURE DE KASSERE, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M OUATTARA SOUALIO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-BLI-01-2025-B12-00013 du 09/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2025 du 09/07/2025

